



Agriculteurs, vous aussi...

Editorial de Stéphane Minguet

Président de l'Association Régionale des Services de Remplacement de Midi-Pyrénées et du Service de Remplacement du Gers

Etre agriculteur en 2009, c'est vouloir vivre comme les autres catégories socio-professionnelles. Aujourd'hui, le remplacement permet de s'absenter, de se former, de prendre des congés, de s'investir dans les OPA sans que cela remette en cause la pérennité de notre outil de travail. Le SRA du Gers est de plus en

plus présent sur le territoire et répond à la demande croissante des agriculteurs. Véritable acteur du monde agricole, nous mettons à votre disposition des salariés polyvalents, compétents, adaptés à votre exploitation quelque soit votre motif de remplacement. Nous nous inscrivons dans la complémen-



tarité des différentes formes d'organisation du travail face aux besoins des agriculteurs. La main d'oeuvre salariale prend une place de plus en plus importante sur les exploitations agricoles de part leurs agrandissements, la raréfaction de la main d'oeuvre familiale, Le remplacement s'intègre dorénavant

dans la phase de réflexion de la création d'entreprise et doit être vu comme un élément de gestion de celle-ci. Outil indispensable, le Service de Remplacement permet à nous, agriculteurs, d'assurer la pérennité de notre exploitation en cas de coup dur ou tout simplement pour partir en vacances.

Que signifie vraiment «se faire remplacer» ?

Notre rôle est de mettre à disposition de tout agriculteur adhérent, un Agent de Remplacement, salarié du Service, lors de ses absences. Il s'agit de vous permettre d'as-

surer la pérennité de votre exploitation et la continuité des travaux en toute sécurité et compétence. Cette possibilité est aussi offerte aux associés d'ex-

ploitation, aux aides familiaux, aux conjoints travaillant sur l'exploitation. Vous devenez adhérent au premier jour de remplacement.

Qu'est ce qu'un Service de Remplacement (SRA) ?

C'est une association, sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement, gérée par un conseil d'administration, composée d'exploitants agricoles et de

représentants des organisations professionnelles agricoles et animée par une équipe administrative. Le SRA assure l'ensemble des démarches administratives liés à l'em-

ploi d'Agents de Remplacement, et à la mise à disposition aux agriculteurs à qui nous facturons le coût global, diminué des différents aides.

Dans quelles circonstances se faire remplacer ?

Le SRA assure le remplacement en cas d'absences ou d'empêchements temporaires liés à :

* **La maladie et l'accident**, pour que la continuité des travaux soit assurée en vue de la sauvegarde et la pérennité de l'exploitation ; un contrat d'Assurance Main d'oeuvre de Remplacement peut être proposé : il permet de prendre en charge l'essentiel des coûts liés au remplacement.

* **Le congé de maternité, de paternité**, afin que tout parent agri-

culteur bénéficie de conditions de repos lui permettant d'accueillir et de s'occuper sereinement de son enfant ; la MSA ou le GAMEX peuvent verser une **allocation de remplacement** prenant en charge la quasi-totalité du coût lié au remplacement dans le cadre d'une **maternité** (de 16 à 48 semaines selon de la naissance, de 8 à 22 semaines selon les circonstances de l'adoption) ou d'une **paternité** (de 11 à 18 jours).

* **La formation, le mandat professionnel ou syndical**, pour favo-

riser la promotion de l'homme par l'accès à la formation et pour assurer l'organisation de la profession agricole, vous pouvez sous certaines conditions, bénéficier d'aides nationales.

* **La qualité de vie et les congés**, pour faciliter un équilibre entre vie professionnelle, cadre familial, loisirs, temps libres ; un crédit d'impôt permet de bénéficier d'une prise en charge à **50 % pendant 14 jours par an** et par exploitation qui requiert la présence de l'exploitant chaque jour de l'année.

Dois-je obligatoirement me faire remplacer par un agent du service ?

Non, vous pouvez demander au Service de mettre à votre disposi-

tion une personne de votre connaissance (parents, voisins, retraités...).

Vous bénéficiez des mêmes aides avec une embauche via le SRA32.

Comment faire ?

Contactez le SRA32 au 05.62.61.77.90 – Maison de l'Agriculture à Auch

Lancement des îlots Bovins Viandes

Secteur Miélan, Masseube, Simorre, ...

La formule d'un service de remplacement géré localement convient aux participants. Les motifs de maladie et d'accident sont prioritaires.

Dans sa conception, le service sécurise le producteur qui sait qu'un système existe, prêt à répondre ponctuellement et rapidement à son indisponibilité.

Sur le canton de Simorre, au mois de

juin, 7 éleveurs se sont regroupés en îlot. Un salarié permanent (CDI) intervient sur ce groupe tout au long de l'année pour tout motif de remplacement.

Canton de Miélan : il reste encore quelques disponibilités, **contactez nous**.

Si vous êtes intéressé par cette formule, vous pouvez nous joindre au 05.62.61.77.90.



Flash Infos Remplacement

L'été pour les agriculteurs : le bonheur est aussi à la plage !

Le Service de Remplacement se tient prêt pour organiser votre remplacement pendant vos vacances. Vous disposez d'un crédit d'impôt «Remplacement Congé» qui consiste en la prise en charge par l'Etat de 50 % du coût du remplacement pendant 14 jours par an. Ces 14 jours sont fractionnables : 1 jour par semaine si vous le souhaitez.

Remplacement formation

- Vous disposez d'aide «remplacement formation» pour vous faire remplacer pendant votre formation, avec un délai de 3 mois pour les utiliser.
- De plus, les agriculteurs peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt (5,5 jours = 40 heures). Le montant du crédit d'impôt correspond au total d'heures passées en formation multiplié par le taux horaire du SMIC. Plus de renseignements sur www.vivea.fr

Maladie - Accident - Veuvage : repartez du bon pied !

Au niveau national, c'est le premier motif de recours au remplacement. C'est aussi la 1^{re} motivation d'adhésion des agriculteurs au SRA. Pour ces motifs prioritaires, des aides de la MSA viennent réduire le coût journalier. Le SRA vous propose aussi une assurance main d'oeuvre remplacement qui indemnise une partie des frais occasionnés par le recours à un salarié du Service de Remplacement lors d'une maladie, d'un accident ou d'un décès. Ce contrat vous assure une tranquillité d'esprit, un confort moral car le SRA s'engage à vous mettre à disposition un salarié, dans un délai convenable.

Un site Internet accessible à tous !

Mise en place d'un site Internet en juillet 2010 : www.servicereplacementgers.com Vous y trouverez comment vous faire remplacer, les différentes modalités d'aides et de tarifs mais aussi comment accueillir un salarié sur votre exploitation. Vous y découvrirez aussi le fonctionnement de l'association et les professionnels référents. Un espace salarié sera créé pour permettre aux candidats de découvrir le métier d'agent de remplacement et de postuler en ligne.

Devenir agent de remplacement : Un métier alliant compétences techniques et qualités humaines !

Votre fonction : pallier une absence de l'exploitant pour différents motifs. L'agent de remplacement intervient sur des types d'exploitation extrêmement variés (élevage, grandes cultures, polyculture, viticulture...), pour des durées variables (de quelques heures à plusieurs semaines) et des activités différentes. Ces aspects font la spécificité et la force de ce métier.

Vous avez des compétences dans les productions agricoles, le Service de Remplacement vous propose des missions à durée variable. Adressez un CV au Service de Remplacement – Maison de l'Agriculture, BP 70161, 32003 AUCH CEDEX ou sra32@wanadoo.fr.

ayez le réflexe remplacement !

Congrès National des Services de Remplacement Les 17, 18 et 19 mai 2010 à Auch

Fabrice LAFFARGUE et Christophe DUGROS Membres du Comité d'Organisation du Congrès National des Services de Remplacement



Fabrice Laffargue, installé en polyculture et élevage sur la commune de Lupiac, est le secrétaire du SRA 32



Christophe Dugros, installé en polyculture et élevage avicole sur la commune de Cérans, est le trésorier du SRA 32

Entretien avec deux agriculteurs fortement impliqués

Comment va s'organiser ce congrès ?

Christophe DUGROS : Le congrès National est porté par l'Association Régionale des Services de Remplacement (ARSRA) et à travers elle tous les Services de Remplacement de Midi-Pyrénées. Cet événement national se déroulera à la salle du Mouzon à Auch (32), les 17, 18 et 19 mai 2010. Pour cela, nous avons mis en place un Comité d'Organisation Régional, avec 6 professionnels pour notre département et 2 responsables pour chacun des 7 autres de Midi-Pyrénées.

Quelles sont les motivations de l'ARSRA et plus particulièrement du SRA 32 pour l'organisation d'un congrès national ?

Fabrice LAFFARGUE : Créée en 1991, l'ARSRA permet une coordination régionale des politiques de remplacement. C'est un lieu d'échange et de collaboration entre les différents départements. Pièce maîtresse du réseau remplacement, nous voulons prouver l'utilité d'une association régionale et faire de Midi-Pyrénées un exemple et une motivation pour les autres départements.

Christophe DUGROS : En constante évolution depuis 2001, le Service de Remplacement du Gers est un enjeu important pour la qualité de vie, l'épanouissement personnel, le bien être social, l'ouverture sur l'extérieur, l'insertion et l'implication des agriculteurs au sein des territoires.

A nos yeux, ce congrès constitue une reconnaissance du travail accompli et à accomplir pour nous faire connaître et reconnaître comme un service incontournable et indispensable du monde agricole. Reconnaissance aussi de part les emplois que nous générons dans le département : 119 agents dont 22 CDI. Aujourd'hui être agent de remplacement est un métier à part entière qui allie technicité et polyvalence.

FL : Il sera aussi l'occasion, dans le département le plus agricole, de promouvoir le métier d'agriculteur, de ces Hommes et de l'implication de ceux-ci au sein des territoires.

Selon vous, que va apporter ce Congrès à la région Midi Pyrénées et au département du Gers ?

FL : Une mise en avant de notre région agricole, de nos produits et de nos valeurs. Midi Pyrénées est une terre d'excellence en matière de gastronomie. De nombreux produits incarnent cette région et cet art de vivre. Cet événement sera donc l'occasion de découvrir toutes les richesses de notre région et de notre culture. De faire savourer tout ce qui fait de ce pays un terroir unique en son genre. Il permettra de faire la promotion des produits régionaux ainsi que du milieu rural. Il valorisera l'image du Gers et des départements de Midi-Pyrénées, leur tradition agricole ainsi que nos produits et filières de qualités.

CD : Cela nous permettra également de nouer ou renouer des relations partenariales pour maintenir une cohésion forte avec les acteurs du remplacement et des relations étroites et suivies avec l'ensemble de nos partenaires. Ces derniers sont conscients de notre nécessité et de notre utilité ; tant sur le service apporté aux agriculteurs (survie de l'exploitation en cas de coup dur, implication des agriculteurs sur le territoire...), que sur les familles qui vivent aujourd'hui grâce au remplacement.

Comment vont se dérouler ces 3 jours de congrès ?

CD : Le congrès aura lieu du lundi 17 mai à partir de 13 h au mercredi 19 mai après midi, à la salle du Mouzon à Auch.

Durant les 3 jours, les congressistes travailleront sur la politique nationale de remplacement, son évolution et l'avenir des SRA. Le congrès débutera par l'Assemblée Générale avec le bilan 2009. Les journées suivantes seront consacrées aux ateliers de travail afin de permettre un échange entre les professionnels des différents SRA sur des thèmes définis par la FNSR.

FL : Une soirée conviviale sera organisée autour d'un repas permettant de mettre en valeurs nos produits départementaux et régionaux.

La dernière matinée sera consacrée à la restitution des ateliers de travail et à une table ronde. Elle sera clôturée par un repas en présence du Ministre de l'Agriculture.

Le réseau Remplacement

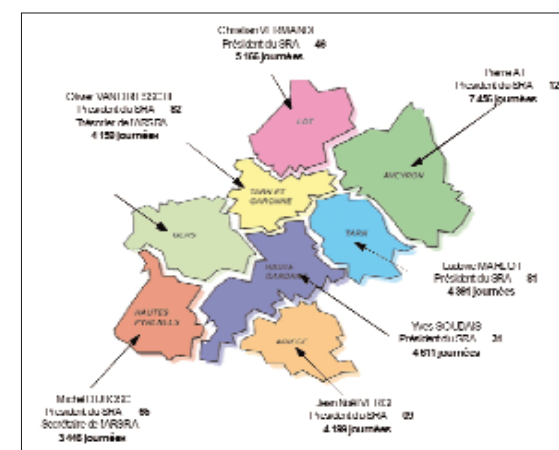
... au niveau national : la Fédération Nationale des Services de Remplacement (FNSR)

540 000 journées de remplacement – 70 000 adhérents – 2 700 ETP dont 1 400 CDI

La FNSR, tête de réseau, fédère l'ensemble des Services de Remplacement français. Elle est un réseau d'échanges et de mutualisation entre les SRA. Elle est un relais auprès des partenaires nationaux auprès desquels elle défend nos intérêts. La FNSR développe une politique commune pour l'ensemble des départements et les appuie au quotidien, en répondant à leurs sollicitations, en les formant et les conseillant, en leurs élaborant différents outils...

... en Midi-Pyrénées : l'Association Régionale des Services de Remplacement Agricole (ARSRA)

39 192 journées de remplacement – 4 000 adhérents – 174 ETP dont 69 CDI

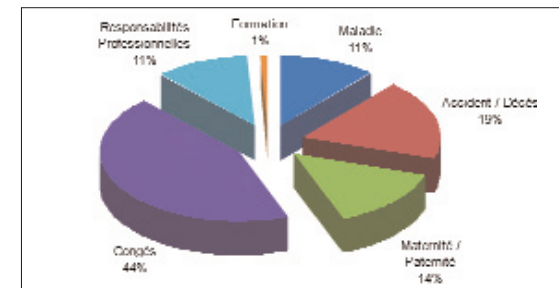


L'Association Régionale des Services de Remplacement Agricoles (ARSRA) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, crée le 27 mars 1991 dans le but de :

- fédérer les services de remplacement des huit départements de Midi-Pyrénées (*Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot, Tarn et Tarn et Garonne*),
- et de coordonner toutes les actions des services de remplacement départementaux au niveau régional.

Véritable support pour les 8 départements dans la réalisation de ces objectifs, l'association leur permet d'échanger au mieux sur les actions déjà menées ou à entreprendre.

Le remplacement en 2008 dans le Gers



En 2008, le SRA 32 recense :

- 40 352 heures, réparties sur environ 5 764 journées,
- 325 adhérents dont 260 utilisateurs,

Nous avons fait travailler :

- 119 Agents de Remplacement,
- représentant 25 Equivalents Temps Plein ;
- dont 22 salariés en CDI.

AGRICULTEURS, SI VOUS PRENIEZ LE TEMPS

- Maladie / Accident
- Congés
- Formation
- Maternité
- Paternité
- Responsabilités Professionnelles



Le Service Remplacement s'occupe de vous ... Renseignements au 05.62.61.77.90